

PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79
Service Clients

PAR FAX

01 46 29 68 29

PAR COURRIER

Comundi
28481 Thiron Cedex

INTERNET

Information et réservation :
inscription@reedbusiness.fr
www.comundi.fr

OUI, je m'inscris à :

Réforme des collectivités locales

 Le 2 juillet 2009 (KL12)

1 jour (995 € HT - 1 190,02 € TTC) • 7 heures

 Je m'inscris avant le 2 juin 2009 et je bénéficie d'une réduction de 15 % *

*offre non cumulable avec toute autre réduction

Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de - 10 % sur la 2^e inscription. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse comundi@reedbusiness.fr.

Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

 Un fichet SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

Conditions d'inscription :

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. À réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

Conditions et moyens de paiement :

- par virement bancaire à notre banque CIC SAINT AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de COMUNDI, compte n°30066 10947 00020004701 72

- par chèque à l'ordre de COMUNDI.

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1^{er} jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

Conditions d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10 % des frais de participation dans la limite de 180 €HT (215,28 €TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.

COMUNDI bénéficie
de l'Agrément Ministériel
pour la formation
des Élus Locaux.

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires à votre inscription. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés.

Participant

M./Mme :

Fonction :

Service :

Tél : Fax :

e-mail :

Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme :

Fonction :

Service :

Société / Établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° TVA intra communautaire :

SIRET :

NAF / Activité : Nbre salariés / Habitants :

Tél : Fax :

e-mail :

Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur

M./Mme :

Société / Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Cachet / Signature

Du 15 au 19 juin 2009 à Paris

BIENTÔT

Décisions
Finances Publiques
Le rendez-vous des décideurs financiersDemandez le programme en contactant Kristelle Aslanian
au 01 46 29 68 95
kaslanian@reedbusiness.fr

FORMATION D'ACTUALITÉ

Le 2 juillet 2009
Paris15% de
réduction pour
toute inscription
avant
le 2 juin 2009Réforme
des collectivités locales→ Intégrer les différentes
propositions et le redécoupage
territorial proposé par
le rapport Balladur→ Evaluer les impacts
réglementaires et financiers→ Anticiper l'avenir de
l'organisation territoriale avec
la présence exceptionnelle d'un
membre du Comité Balladur

Avec les interventions de :

- Michel Verpeaux,
Professeur et membre du comité
Balladur sur la réforme des
collectivités locales
- Eric Landot,
Avocat au barreau de Paris,
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS
- Jean-Pierre Coblentz,
Directeur associé,
STRATORIAL FINANCES



Réforme des collectivités locales

Madame, Monsieur,

Le rapport de la commission Balladur du 1^{er} mars nous livre les bases de la réforme des collectivités locales. De la réorganisation du territoire aux évolutions des compétences en passant par la taxe professionnelle, les problématiques liées aux financements croisés... les changements prévus vont entraîner des bouleversements dans votre collectivité.

Les élus, la direction, les services financiers, juridiques, ressources humaines... seront impactés par cette réforme.

Pour faire le point Comundi Secteur Public vous propose donc une journée d'actualité au cours de laquelle, grâce à des experts des collectivités locales, vous pourrez :

- Intégrer les incidences des différentes propositions

- Mesurer les impacts pratiques de la réforme

- Découvrir la nouvelle pyramide institutionnelle proposée par le rapport

- Préciser les évolutions en matière de compétences selon les échelons territoriaux

- Evaluer les impacts réglementaires et financiers

- Anticiper l'avenir de l'organisation territoriale avec **la présence exceptionnelle d'un membre du Comité Balladur**

Profitez de cette journée d'actualité pour effectuer un panorama complet de la réforme et de ces incidences.

Je vous invite à découvrir le programme et à **vous inscrire avant le 2 juin 2009 pour profiter de 15% de réduction.**

Cordialement



Kloé Lheureux
Responsable de programme
klheureux@reedbusiness.fr

Journée sous la présidence de :
Michel Verpeaux, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne et membre du Comité Balladur sur la réforme des collectivités locales

Jeudi 2 juillet 2009 - Matinée : 9h-12h30

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES : QUELS CHANGEMENTS ?

- Michel Verpeaux, Professeur - Université Panthéon-Sorbonne et **membre du Comité Balladur** sur la réforme des collectivités locales
- Du rapport Balladur au projet de loi : quel calendrier ?
 - Vers quelle organisation territoriale allons-nous ?
 - Quelles modifications au niveau électoral ?
 - Quelle répartition des compétences entre Etat et collectivités territoriales et entre collectivités territoriales ?
 - Les évolutions depuis la publication du rapport

QUELLE PYRAMIDE INSTITUTIONNELLE ENTRE LES COLLECTIVITÉS ?

→ Eric Landot, Avocat au barreau de Paris, **Cabinet Landot & Associés**

Départements, régions, syndicats, métropoles : intégrer la nouvelle recomposition du territoire

- Les modalités et les enjeux des regroupements volontaires entre départements et entre régions
- Etat des lieux pour éviter les doublons : les suppressions et les modalités concrètes à anticiper
- Les statuts particuliers : Corse, Collectivités ultramarines : la croisée des chemins entre spécificités et droit commun

Les intercommunalités : quel avenir ?

- Comité Balladur et avant-projet de loi Marleix : deux réformes en une
- Une vision institutionnelle commune : achever et renforcer le mouvement intercommunal
- Une intégration vers le haut : les enjeux et les modalités futures des fusions de communautés
- La remise en cause des syndicats et des pays
- Une nouvelle venue pleine d'avenir : la métropole
- De considérables réformes financières et démocratiques

Zoom sur les projets envisagés pour la création d'un Grand Paris

- Les propositions liées au projet du Grand Paris
- Les impacts et les changements

Mesurer les impacts sur la démocratie locale

- Désignation par une même élection des conseillers régionaux et départementaux : quels impacts pour la collectivité ?
- L'élection au suffrage universel des élus intercommunaux : un consensus sur le principe ; des débats lourds de conséquences sur les modalités
- Cumul des mandats, mode de scrutin dans les petites collectivités, réforme du canton, extension de la parité : les réformes derrière la réforme

Conclusions et échanges

Jeudi 2 juillet 2009 - Après-midi : 14h-17h30

QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES POUR CHAQUE ÉCHELON

→ Eric Landot, Avocat au barreau de Paris, **Cabinet Landot & Associés**

Transferts de compétences : qui fera quoi demain ?

- Que devient la compétence générale ?
- Quelle répartition des compétences pour demain ? Y'aura-t-il un démantèlement des compétences ?
- Que deviennent les compétences sociales des départements ?
- Le rôle de l'Etat dans cette nouvelle répartition des compétences

Conclusions et échanges

AU NIVEAU FINANCIER : LES IMPACTS

→ Jean-Pierre Coblentz, Directeur associé, **Stratorial Finances**

Quel financement suite à cette nouvelle organisation territoriale ?

- Que deviennent les engagements financiers et les dettes s'il y a une perte de la compétence générale ?

- Quels impacts au niveau des subventions ?
- Qui seront les nouveaux interlocuteurs ?
- Limitations des financements croisés : où trouver les moyens ?
- Objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale : les impacts sur les financements de l'Etat

Réforme financière et fiscale : quelles conséquences sur les ressources des collectivités locales ?

- Réforme de la taxe professionnelle : les nouvelles modalités de calcul et les compensations
- Comment envisager le respect de l'autonomie financière des collectivités locales ?
- Quelle répartition des impôts entre collectivités ?
- Révision des bases foncières des impôts directs locaux : calendrier et incidence sur les collectivités et les contribuables
- Nouveaux rapports financiers entre intercommunalités et communes :
 - comment l'Etat va-t-il orienter ses incitations à l'intégration ?
 - quel intérêt à la mise en place de CIID (Commission intercommunale des impôts directs) ?
 - comment optimiser les ressources et leur utilisation ?

Objectifs

- Intégrer les différentes propositions et le redécoupage territorial proposé par le rapport Balladur
- Evaluer les impacts réglementaires et financiers
- Anticiper l'avenir de l'organisation territoriale avec la présence exceptionnelle d'un membre du Comité Balladur

Vous êtes concerné

- Maire, Elus
- DG, DGS
- Directeur d'établissement
- Président
- Secrétaire général
- Directeur juridique
- Directeur financier, DAF
- ...

Vos intervenants

Rigoureusement sélectionnés, nos intervenants sont des experts ou des professionnels en fonction. Ils ont été choisis spécifiquement pour leurs compétences alliant savoir-faire et pédagogie. Ils vous permettront de faire le point sur cette actualité qui bouleverse et agite l'organisation territoriale.



→ Michel Verpeaux, Professeur - Université Panthéon-Sorbonne et membre du Comité Balladur sur la réforme des collectivités locales

Il dirige le Centre de recherches de droit constitutionnel. Auteur de nombreux ouvrages de droit constitutionnel et de droit des collectivités territoriales, il a été membre du Comité Balladur pour la réforme des collectivités locales. Il a aussi été président du concours d'attaché territorial et de celui d'administrateur territorial.



→ Eric Landot, Avocat au barreau de Paris - Cabinet Landot & Associés

Après avoir travaillé pour une société de conseil, Eric Landot a exercé les fonctions de chargé d'études à l'Association des Maires de France. Il a créé le Cabinet Landot & Associés en 1998. Il intervient principalement sur le droit applicable aux collectivités territoriales et à leurs projets et services. De plus, il collabore à de très nombreuses revues. Il a écrit, coécrit ou dirigé 29 ouvrages.



→ Jean-Pierre Coblentz, Directeur associé - Stratorial Finances

Directeur associé de Stratorial Finances, cabinet spécialisé en finances et fiscalité locales, il conduit chaque année de nombreuses missions dans le domaine de la fiscalité locale au profit des communes et des EPCI. Il a débuté sa carrière professionnelle dans l'administration fiscale puis au sein des collectivités locales. Il a aussi rédigé de nombreux ouvrages et articles sur les questions relatives aux finances et à la fiscalité locales.

Contact

Kloé LHEUREUX
Tél : 01 46 29 68 84
Mail : klheureux@reedbusiness.fr